



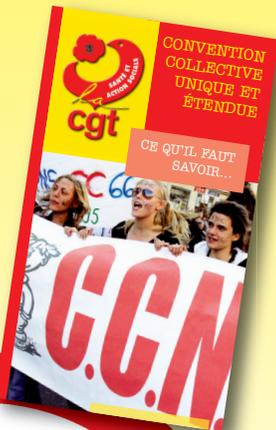
SALARIÉ-ES

DES CABINETS MÉDICAUX, CABINETS DENTAIRES,
PROTHÉSISTES, CRÈCHES ASSOCIATIVES,
SALARIÉ-ES DES PROFESSIONS DE SOINS,...

Salarié-es des secteurs de la Santé et de l'Action Sociale



Nous sommes près de **200 000** à travailler dans des TPE, que ce soit dans des cabinets médicaux, chez des prothésistes dentaires ou dans des laboratoires...



Bien que globalement satisfaits de nos métiers qui demandent compétences, autonomie et responsabilités, nous nous sentons peu valorisé-es par nos employeurs, les médias, les politiques, donc la société. **Pourtant, notre rôle social n'est plus à démontrer.**



Dans le secteur sanitaire et social, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale revendique une Convention Collective Unique et Etendue (CCUE) qui répond à nos revendications. Cette CCUE doit permettre aux salarié-es des très petites entreprises d'acquérir de nouveaux droits : évolution de carrière, revalorisation des salaires, formation professionnelle continue... Mais aussi d'obtenir des droits syndicaux pour nous organiser, faire aboutir les revendications et pour représenter les salarié-es lors des négociations de branche.

Nous côtoyons peu les syndicats. Aussi, ces élections représentent une opportunité de nous faire entendre.

SOUVENT, NOUS NOUS RETROUVONS DANS UN FACE À FACE AVEC NOTRE EMPLOYEUR.

Voter CGT, c'est, au-delà de notre entreprise, porter un contenu revendicatif de haut niveau.

Cette consultation sera aussi l'occasion d'exprimer, par notre vote, nos revendications.



Si certaines professions, comme les prothésistes, ont vu une évolution de leur diplôme (Bac pro, BTS), nos métiers ne s'accompagnent pas suffisamment d'évolution de carrière.

Ils ne sont pas non plus rémunérés au niveau des compétences requises, de l'élévation des qualifications et des évolutions des techniques, mais aussi des conditions dans lesquelles nous travaillons, avec une augmentation de l'activité, par exemple pour les secrétariats, un raccourcissement des délais de fabrication, induisant du stress, des Troubles musculo-squelettiques (TMS)...

S'ajoutent maintenant, pour certaines de nos professions, la délocalisation du travail, notamment pour les prothésistes, ou les prises de rendez-vous pour les secrétariats.

POUR TOUS LES SALARIÉ-ES

- Des salaires revalorisés à partir du SMIC brut à 1 700 €.
- Un salaire à :
 - niveau Bac : 1,4 fois le salaire minimum de première embauche sans qualification,
 - niveau BTS/Deug/DUT : 1,6 fois le salaire minimum de première embauche sans qualification...
- Un 13^e mois pour tous.
- Arrêt de la précarité résultant des temps partiels imposés, des CDD, de l'insuffisance de couverture sociale.
- Droit d'accès, au choix du salarié, à une formation qualifiante débouchant sur une évolution de la qualification, du travail, du salaire.
- Droits sociaux identiques à ceux des grandes entreprises (santé, prévoyance, culture, indemnités déjeuner, vacances...).
- Égalité femme/homme, respect de notre dignité au travail (paiement de nos heures supplémentaires).
 - Prévention des risques psychosociaux afin de réduire la pénibilité de nos professions...